

Infrastructures : tendances nouvelles, vision nouvelle

Par **André Thibault**, Ph. D., professeur émérite

La vision, la conception et le mandat des infrastructures de loisir ont considérablement évolué. Telle est l'évidence qui se dégage de l'examen des tendances actuelles qui orientent et modèlent les infrastructures publiques en loisir (sport, culture, plein air, vie communautaire, etc.). Piscines, arénas, plateaux sportifs extérieurs et intérieurs, centres communautaires et centre culturels, musées et centres d'exposition, sentiers de marche, pistes cyclables ou parcs de voisinage et parcs urbains ne peuvent plus être considérées uniquement comme des plateaux techniques au service de disciplines sportives, artistiques ou communautaires. Ces aménagements sont devenus des places publiques ouvertes et interreliées, accessibles et conviviales. Ils doivent s'adapter aux caractéristiques des niveaux de service que sont le voisinage, le quartier et l'ensemble de la municipalité ou la région parce qu'ils font partie d'un tout favorable à la qualité de vie et à la santé individuelle et collective.

Le présent bulletin souhaite exposer et comprendre les tendances et les facteurs de changement, ensuite proposer un ensemble de principes et de critères qui présideront à la planification, la conception et la gestion des infrastructures de loisir.

Tendances et facteurs de changement

Cinq groupes de facteurs et tendances émergent dans la société actuelle.

Des changements dans les orientations et les valeurs politiques

L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et l'intérêt pour des groupes ciblés comme les aînés, les familles ou les immigrants marquent de plus en plus les orientations politiques. Au cours des dix dernières années, plusieurs politiques ont affirmé cette orientation dite populationnelle centrée sur les personnes et les groupes de personnes et sur leur santé sociale et physique.

Durant la pandémie, l'envahissement des espaces et des bâtiments publics, souvent en pratique libre, a mis en évidence le rôle social des infrastructures de loisir pour l'ensemble de la population. Dans cette foulée, la qualité de vie pour tous est devenue un leitmotiv des promesses électorales et revient constamment dans les déclarations de vision adoptées par les conseils municipaux.

Pas étonnant qu'en 2021, le thème de cet immense congrès qu'est celui de la National Park and Recreation Association (NRPA) des États-Unis porte sur l'équité des infrastructures. Selon la NRPA, il faut changer la perception publique à l'égard des infrastructures, la faire passer de « C'est bien de les avoir » à « On en a absolument besoin ».

Pas étonnant, non plus, que le ministère de l'Éducation inscrive « accroître leur accès pour la population » dans les buts de ses programmes de soutien et de financement aux infrastructures¹.

En somme, les infrastructures sont de plus en plus perçues comme un service essentiel pour l'ensemble de la population.

L'évolution des attentes et des comportements de la population

Depuis une décennie, on observe une croissance du loisir en famille, du plein air et de l'activité physique, le plus souvent vécus sous forme de pratique libre, cette « forme de loisir dont les individus sont les initi-

ateurs du moment, du lieu et du cadre social et, à plusieurs égards, de la façon de faire. Elle se caractérise par l'accessibilité au plus grand nombre et la souplesse des horaires sans discrimination d'habiletés, d'âge ou d'appartenance à un groupe²».

Cette demande a contribué à la multiplication des périodes de patinage et de baignade libres, et à l'ajout de plusieurs activités sportives et de plein air en participation libre. Des centaines de milliers d'amateurs pratiquent, sans encadrement spécifique, le vélo, la marche, la photo, la baignade, le jardinage communautaire, les sports de glisse, la glissade, le patinage, la pêche et la chasse, le ski de fond, la motoneige, le tennis et le soccer, et se lancent toutes formes de ballons dans les rues et les places publiques.

La multiplication des activités et la montée de la pratique libre exigent de diversifier et de rendre multifonctionnelles les infrastructures et leur programmation. Le loisir en famille justifie pour sa part un regard nouveau et des initiatives nouvelles en faveur des spectateurs présents autour des plateaux sportifs : il faut les considérer en état de loisir et se soucier de la qualité de leur expérience. Ainsi, penser des terrains de soccer pour la famille, c'est prévoir suffisamment d'espace pour que les frères et sœurs puissent jouer avec un ballon et les parents socialiser entre eux.

Des changements dans la vision du « vivre en ville »

Les débats qui ont marqué les campagnes électorales municipales en 2021 et porté au pouvoir des équipes jeunes ont mis en lumière une vision renouvelée de la vie en ville, désormais axée sur la sociabilité, la convivialité et le rapprochement avec la nature autant que sur la circulation des personnes et des biens.

Dans les voisinages, les quartiers et à l'échelle de la ville, les infrastructures de loisir occupent dorénavant la place qu'occupaient les églises et la salle paroissiale, les places du marché ou le marchand général comme centres de la vie et lieux de socialisation et de convivialité.

On ne s'étonne pas, dès lors, qu'arénas, piscines,

parcs multisports et bibliothèques soient de plus en plus considérés comme des « places publiques ». Leur localisation, leur architecture et leur rôle doivent s'inscrire en lien avec le vivre en ville de qualité. Ainsi, les arénas ne peuvent plus être des boîtes de métal situées en périphérie des milieux de vie : ils seront construits près d'un parc ou d'une piscine, ou, pourquoi pas, de la bibliothèque. L'interaction et l'intégration des diverses infrastructures sont devenues une règle : on ne peut plus considérer isolément parcs et infrastructures bâties.

La qualité de l'architecture des infrastructures, que ce soit celle d'un paysage ou celle d'un bâtiment, apparaît aussi de nos jours comme un vecteur de convivialité et de socialisation. « Quand tu crées des espaces attrayants, les gens marchent plus, se rencontrent plus, développent davantage des relations³. » C'est en vertu de ce facteur que les dernières bibliothèques, les lab-écoles et les futures maisons des aînés laissent ou laisseront entrer la lumière en abondance, offrent ou offriront des espaces de « pas perdus » et des agoras, et que leur ouverture sur la nature est érigée au rang de principe.

Cette orientation architecturale s'inscrit dans la tendance à l'aménagement de centres multifonctionnels comportant une place publique qui joue le rôle de « troisième lieu ». Développé par Ray Oldenburg, professeur émérite de sociologie urbaine à l'Université de Pensacola en Floride, le concept de troisième lieu renvoie à un lieu qui « se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle⁴. »

Selon les critères généralement admis par les sociologues urbains, un troisième lieu doit être facile d'accès, ouvert à tous, neutre et convivial. C'est un espace de sociabilité informelle et de citoyenneté, propice aux rencontres, où on peut débattre de sujets publics, s'informer ou ne rien faire. Ce lieu de vie devrait être gratuit et affranchi des aspects commerciaux, sans contraintes ni contrôles excessifs. Il ac-

cueille des habitués, des gens de tous âges, de tous milieux et de toutes couches sociales. L'individu doit s'y sentir accepté et « comme à la maison ».

L'amplification de la conscience environnementale et de la volonté politique d'agir

« Le parc urbain est une composante essentielle de l'infrastructure verte urbaine et sert à atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU). Cependant, la façon dont la taille du parc et le paysage environnant influencent son effet de refroidissement reste incertaine⁵. »

Point n'est besoin de s'attarder longuement à l'impact des changements climatiques et des politiques environnementales sur les infrastructures. Sur les plans chimique et physique, elles doivent réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO₂ au point de devenir carboneutres et, à défaut, compenser les émissions résiduelles par des mesures comme la plantation d'arbres. On évitera les stationnements asphaltés sans arbres et on aménagera des zones d'ombre.

Les gestionnaires des infrastructures doivent agir afin de réduire chez leurs usagers des comportements non écologiques, comme le recourt à l'automobile, à des aérosols ou encore au plastique. On doit aussi prévoir des aménagements qui peuvent contrer des effets négatifs du réchauffement, notamment les périodes d'excès de chaleurs et la présence accrue de rayons ultraviolets.

La catégorisation des infrastructures par niveau de déploiement

Devant la diversification accélérée des demandes de services et des modes de pratique de loisirs, et devant la multiplication des communautés d'appartenance des citoyens, nombre de villes se sont posé la question de l'identification de ce qu'on appelait d'abord le « service minimum » à offrir aux divers demandeurs de services. Rapidement cette question a induit la notion de niveaux de services correspondant aux divers milieux de vie dans lesquels les citoyens et les associations vivent et pratiquent leurs loisirs.

Pour définir son cadre de déploiement en niveaux de service, le champ du loisir s'est inspiré de plusieurs autres secteurs de services publics comme les écoles primaires et les CLSC au niveau de la proximité, les polyvalentes et les centres hospitaliers au niveau des quartiers, et les hôpitaux universitaires, les cégeps et les universités au niveau municipal. C'est ainsi que le voisinage (proximité), le quartier (communauté) et le territoire municipal sont devenus les trois principaux niveaux de déploiement des services en loisir municipal, services parmi lesquels on compte naturellement les infrastructures.

À chacun de ces niveaux correspondent une mission, une configuration et une stratégie de service des infrastructures. Par exemple, des jeux d'eau serviront le voisinage, et leur localisation tiendra compte de la densité de la population et de

Voisinage (proximité)

- Infrastructures accessibles à 15 minutes de marche pour pratique au quotidien, généralement en pratique libre

Quartier (communauté)

- Dans un territoire présentant une dynamique associative, les infrastructures soutiennent la vie communautaire et les activités d'apprentissage et récréatives tout en préservant leur viabilité.

Municipal ou intermunicipal

- Les infrastructures rayonnent et servent le territoire municipal et plus, et elles incluent souvent des visées touristiques.
- Les infrastructures permettent la pratique professionnelle, divers niveaux de compétition ou des activités très spécialisées, ainsi que la pratique populaire en plein air dans de grands espaces ou sur de longs circuits.

l'accès à des piscines privées. Pour leur part, des piscines ou des centres nautiques extérieurs ou intérieurs serviront les quartiers, particulièrement pour la baignade et l'apprentissage de la natation et de la sécurité nautique⁶. Enfin, au niveau municipal, intermunicipal ou des grands arrondissements, des piscines soutiendront l'entraînement des athlètes et l'organisation de compétitions. Certaines infrastructures à ce niveau constitueront une signature pour la municipalité, qui contribuera à sa reconnaissance nationale et internationale.

L'Association québécoise du loisir municipal a publié en 2019 le document qui décrit cette approche par niveaux de service et qui est le fruit d'un partenariat entre un groupe de villes, des experts et le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR⁷.

Caractéristiques des infrastructures de loisir dans la ville d'aujourd'hui

Les tendances et les changements qui modèlent de plus en plus la vision de la ville et de la mission du loisir public permettent d'identifier les caractéristiques des infrastructures et les balises de la démarche de leur planification, de leur gestion et de leur évaluation.

C'est ainsi que les infrastructures et les espaces de loisir (sport, plein air, culture, activité physique, vie communautaire) pour l'ensemble de la population et ses divers groupes devront être évalués selon les paramètres suivants :

1 Leur capacité de répondre à des besoins diversifiés d'activités de loisir (sport, culture, plein air, vie sociale et communautaire), aux divers groupes de population (jeunes, familles, aînés, athlètes, artistes, etc.) et aux modes de pratique (organisée, régie ou à participation et accès libres), le tout justifié par les attentes et certaines caractéristiques sociodémographiques de la population.

2 Leur capacité d'être une place publique et, le cas échéant, de faire office de troisième lieu favorisant la sociabilité et la convivialité.

3 Leur caractère écologique vert et carboneutre et leur capacité de promouvoir des comportements écologiquement responsables.

4 Leur répartition équitable sur le territoire et une sensibilité envers les personnes plus défavorisées démontrée par leur emplacement, leur conception et leur disponibilité. Elles sont accessibles financièrement, géographiquement et structurellement.

5 Leur correspondance à l'un ou l'autre des niveaux de service que sont la proximité, le quartier et la municipalité ou la région.

6 Leur intégration fonctionnelle aux autres infrastructures du même niveau de service, soit en devenant des centres multifonctionnels, soit par leur emplacement dans ou près d'un parc ou autre lieu public tel une école ou un centre de vie de personnes âgées.

Prendre des décisions éclairées

Si les critères qui précèdent permettent de mesurer la qualité et la pertinence d'une infrastructure contemporaine en loisir, son développement et sa gestion doivent obéir à un ensemble de critères qui la rendent socialement viable et financièrement acceptable.

Quatre règles s'appliquent avec plus d'insistance, mais posent des défis qu'il est essentiel de relever rapidement.

Quatre critères doivent présider à toute décision touchant le développement, la restauration ou l'abandon d'une infrastructure :

- La conformité à la vision, aux valeurs et aux politiques de la municipalité
- La conformité aux attentes et aux besoins de la population
- La mesure de la qualité et de la sécurité des infrastructures actuelles
- La faisabilité financière en termes d'investissement et de fonctionnement

Toute décision doit reposer sur des données probantes.

La participation de la population est devenue incontournable.

Le développement de tout projet d'infrastructure est devenu l'affaire de plusieurs services municipaux.

La première règle vise à mesurer la pertinence et la faisabilité d'un projet d'infrastructure par rapport aux orientations et à la capacité de financement de la municipalité. La seconde instaure une dimension professionnelle : comme, de nos jours, tout le monde peut se prononcer sur tout via les médias sociaux, il est important pour le bien commun et pour une question de saine gestion que les faits et les données objectives enracinent dans le réel les justifications des décisions qui s'appliquent aux infrastructures.

Exception faite des bibliothèques, il est aujourd'hui très rare qu'on puisse rendre compte de façon systémique et en temps réel de la présence et des comportements des usagers. Cette donnée est pourtant essentielle pour rendre compte des attentes de la population et de la pertinence de telle infrastructure. Pourtant, la plupart des commerces se sont dotés de moyens pour faire ces analyses et les technologies propres à exécuter ce mandat existent. S'attaquer à ce défi, c'est aussi s'attaquer au défi de la crédibilité des professionnels en loisir.

Enfin, l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes justifie encore plus la nécessité de recourir à la consultation publique qui associe le milieu au processus décisionnel. Ce processus rend les infrastructures plus socialement acceptables et mobilisatrices. Rappelons toutefois qu'une consultation réussie doit respecter certaines règles connues, mais souvent ignorées. Cette ignorance explique l'enlisement de plusieurs consultations et les multiples récriminations et demandes de la population, alors que la consultation devrait être un exercice de débat et de priorisation collective.

Une question de crédibilité professionnelle

À la lumière des mouvements sociaux qui transforment notre société, il est évident que les infrastructures de loisir constituent un outil essentiel à la qualité de vie des collectivités et qu'elles font partie intégrante et indissociable de la panoplie des leviers municipaux. Pour ce faire, elles doivent obéir à des standards et des valeurs sociales, environnementales, urbanistiques, financières et politiques dont le poids est de plus en plus important. Leur déploiement, leur développement, leur design et leur programmation doivent respecter ces facteurs, être mis en œuvre en coopération de plusieurs services municipaux et s'appuyer sur des données objectives et sur une interaction avec la population. Il en va de notre crédibilité professionnelle et de la juste gestion des fonds publics.

Notes de bas de page

¹ Voir *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* (PSISRPE) | Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur (gouv.qc.ca); consulté le 14 octobre 2021.

² Communauté de pratique des directeurs et directrices de loisir des grandes villes du Québec et AQLM (2021), *Cadre de référence, Sous-tenir le loisir à participation et accès libres*, p. 5; consulté le 13 octobre 2021.

³ Thibault, Pierre, et Cardinal, François (2016), *Et si la beauté rendait heureux*, Éditions La Presse, p. 106.

⁴ Oldenburg (1999), *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, Marlowe & Company, New-York.

⁵ Jürgen Breuste et alii (2015), *Journal of Urban Planning Development, Special Issue on Green Infrastructure for Urban Sustainability*, 141(3): DOI: [10.1061/\(ASCE\)UP.1943-5444.0000291](https://doi.org/10.1061/(ASCE)UP.1943-5444.0000291).

⁶ Voir Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) (2017), *Guide de conception et de modernisation des lieux de baignade pour une exploitation optimale*, disponible sur le site de l'ARAQ.

⁷ Association québécoise du loisir municipal (2019), <https://loisir-municipal.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/Cadre-de-déploiement-des-services-en-loisir-municipal.pdf>.